



# Sports

## STAT - Info

Bulletin de statistiques et d'études

N° 02-03  
Septembre 2002

### LE POIDS ECONOMIQUE DU SPORT en 2000

*Le sport est devenu un véritable enjeu économique ; il a connu une médiatisation particulièrement importante en France durant l'année 2000 qui a vu se dérouler les jeux olympiques de Sydney et le championnat d'Europe des nations de football. La dépense sportive globale, qui mesure le poids économique du sport, est évaluée en 2000 à 24,6 milliards d'euros et représente 1,7% du Produit intérieur brut, comme en 1999.*

*Cette dépense est supportée pour la moitié par les ménages, pour environ 30% par les communes et pour un peu plus de 10% par l'Etat. Les droits télévisuels représentent 2,5% de ce total.*

*Le budget alloué au sport par les ménages a augmenté très sensiblement à partir de 1998. 40% de ce poste est consacré en 2000 à l'achat de services sportifs.*

*Environ 350 000 emplois (non compris les bénévoles) sont induits par le développement du sport, dont plus de 200 000 générés par les seules activités « de sport » dans les secteurs public et privé. Ces effectifs sont en forte croissance depuis 10 ans.*

Aujourd'hui 36 millions de français entre 15 et 75 ans déclarent pratiquer des activités physiques et sportives, dont 29 millions de façon régulière [1]. Et environ 6 millions d'enfants et d'adolescents ont aussi des activités physiques dans le cadre du sport scolaire.

Les services tels que la gestion d'installations sportives, la production de spectacles sportifs, l'enseignement du sport, l'animation sportive, l'entraînement sont dispensés à la fois par la sphère publique et la sphère privée. En amont, les entreprises assurent la construction d'équipements sportifs, la fabrication et la vente d'articles de sport. L'intérêt manifesté pour le sport, aussi bien par les adeptes d'une discipline que par les non pratiquants, fait également émerger des journaux sportifs, des activités audiovisuelles (chaînes thématiques, « pay per view »), des sites Internet spécifiques. Cela est particulièrement vrai pour l'année 2000 qui a vu se dérouler les jeux olympiques de Sydney et le championnat d'Europe des nations de football.

Véritable enjeu économique, le sport, comme le commerce ou le tourisme a besoin de voir son développement apprécié : c'est ce à quoi s'attache le projet des comptes économiques du sport [2]. Les

résultats provisoires qui suivent en sont les premiers résultats.

La place du sport dans l'économie est évaluée par la dépense sportive globale, qui correspond à la totalité des efforts financiers consentis par l'ensemble des acteurs dans le domaine sport, soit 24,6 milliards d'euros en 2000. Comme en 1999, la dépense sportive (hors estimation du bénévolat) représente 1,7% du Produit intérieur brut. Les ménages contribuent pour la moitié à ce total, les collectivités locales pour 31% et l'Etat pour 11%.

**Tableau 1 : La dépense sportive en 1999 et 2000 à prix courants** (hors estimation du bénévolat)

Dépenses effectuées par	montants en milliards d'euros	
	1999	2000
Les MENAGES	12,0	12,5
Les COLLECTIVITES LOCALES	7,2	7,6
L'ETAT	2,6	2,7
Les ENTREPRISES	1,4	1,7
parrainage	0,91	1,10
media (droits TV)	0,53	0,61
<b>TOTAL</b>	<b>23,3</b>	<b>24,6</b>
En % du Produit Intérieur Brut	1,7%	1,7%

Source : Comptabilité nationale (INSEE) / Ministère des Sports

## 40% du budget sport des ménages est consacré à l'achat de services

Les ménages achètent des biens de consommation, c'est à dire des vêtements, chaussures et articles de sport, des biens d'équipement mais également des services sportifs, tels que les cotisations aux clubs, les leçons, les droits d'entrée pour accéder à la pratique d'une activité et assister aux spectacles sportifs.

Ces dépenses représentent en 2000 12,5 milliards d'euros, soit 1,6% des dépenses totales de consommation des ménages. Elles ont progressé en volume de 3,3 %, après avoir déjà fortement augmenté en 1998 et 1999 (tableau 2). On peut penser que la croissance depuis 1998 (14% en volume) du budget sportif des ménages est, en partie, due à l'effet « coupe du monde » de 1998.

Sur la période 1995/2000, les prix des biens de consommation ou d'équipement ont peu évolué ; en revanche ceux des services sportifs ont augmenté de 7,3%. Durant ces cinq ans, la croissance en volume des achats de services est cependant plus forte que celle des

**Tableau 2 : Evolution en volume de la consommation des ménages en biens et services sportifs (1)**  
(en % base 100 année précédente)

	1996	1997	1998	1999	2000
Vêtements et chaussures de sport	0,4	2,0	2,4	2,1	2,5
Autres biens de consommation	2,3	4,7	7,5	3,1	-1,4
Equipements	-8,3	-7,8	11,8	7,4	5,8
Achats de services	2,5	2,6	4,5	6,1	5,1
<b>TOTAL biens et services sportifs</b>	<b>-0,1</b>	<b>1,1</b>	<b>5,6</b>	<b>4,7</b>	<b>3,3</b>

Source : INSEE. Comptes nationaux

(1) L'évolution en volume de la consommation est calculée en déflatant les valeurs de l'évolution annuelle des prix.

acquisitions de biens sportifs : les achats de services ont progressé en volume de 22,7% en 5 ans ; ce sont notamment les cotisations, leçons qui ont augmenté le plus rapidement (tableau 3).

Compte tenu de la progression des dépenses en services nettement plus rapide que celle allant aux biens de consommation et d'équipement, la place prise par les achats de services atteint 40% dans le budget sportif des ménages en 2000 contre 36% en 1995.

**Tableau 3 : La consommation des ménages en biens et services sportifs depuis 1995**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	Evol 2000/1995 en %	
	en milliards d'euros courants						des prix	volume (1)
<b>Vêtements et chaussures de sport</b>	<b>2,91</b>	<b>2,93</b>	<b>3,00</b>	<b>3,05</b>	<b>3,12</b>	<b>3,19</b>	<b>0,1</b>	<b>9,6</b>
dont vêtements de sport	1,37	1,37	1,41	1,45	1,50	1,54	-0,2	12,7
dont chaussures de sport	1,54	1,56	1,58	1,60	1,61	1,65	+0,4	6,9
<b>Autres biens de consommation</b>	<b>1,85</b>	<b>1,90</b>	<b>1,99</b>	<b>2,13</b>	<b>2,21</b>	<b>2,19</b>	<b>1,3</b>	<b>16,8</b>
dont articles de sport	1,68	1,74	1,82	1,96	2,03	2,01	1,1	18,6
dont périodiques sportifs	0,17	0,17	0,19	0,17	0,18	0,18	3,4	-1,1
<b>Equipements</b>	<b>1,91</b>	<b>1,77</b>	<b>1,64</b>	<b>1,83</b>	<b>1,97</b>	<b>2,10</b>	<b>2,5</b>	<b>7,4</b>
dont bateaux	0,69	0,67	0,58	0,81	0,91	1,01	2,0	42,4
dont bicyclettes	1,05	0,95	0,90	0,87	0,91	0,95	2,8	-22,0
dont armes	0,12	0,11	0,11	0,11	0,10	0,09	6,7	-28,3
dont avions	0,04	0,04	0,04	0,05	0,05	0,05	1,0	19,8
<b>Achats de services</b>	<b>3,80</b>	<b>3,98</b>	<b>4,14</b>	<b>4,37</b>	<b>4,71</b>	<b>5,01</b>	<b>7,3</b>	<b>22,7</b>
dont activités sportives (cotisations, leçons)	1,48	1,55	1,63	1,71	1,93	2,10	6,1	33,5
dont activités liées au sport (entrées...)	1,19	1,26	1,30	1,32	1,37	1,44	7,6	12,6
dont spectacles sportifs	0,19	0,21	0,22	0,29	0,31	0,33	8,6	20,7
<b>TOTAL</b>	<b>10,47</b>	<b>10,59</b>	<b>10,76</b>	<b>11,39</b>	<b>12,00</b>	<b>12,49</b>	<b>3,5</b>	<b>15,2</b>

Source : INSEE. Comptes nationaux

(1) L'évolution en volume de la consommation est calculée en déflatant les valeurs 2000 de l'évolution des prix entre 1995 et 2000.

## Plus de 10 milliards d'euros apportés par les financeurs publics

Les dépenses publiques en faveur du sport sont estimées à partir des budgets des ministères concernés, et des collectivités territoriales [2]. Les communes fournissent l'effort financier le plus important, sans compter les mises à disposition, fréquemment à titre gratuit, d'équipements. Cet effort est assez difficile à évaluer, car éparpillé au

sein des budgets municipaux. Il est estimé à près de 7 milliards d'euros en 2000 (tableau 4).

Les contributions des Régions et Départements sont moins importantes : ces derniers interviennent à titre prioritaire pour favoriser la pratique du sport de masse et fournir des aides à l'investissement, notamment pour les équipements sportifs municipaux. Les régions ont mis particulièrement l'accent sur le soutien au sport de haut niveau et l'aide aux équipements (ex : gymnases dans les lycées). Des conseils régionaux participent par ailleurs au

financement du sport par le biais des contrats de plan Etat-Région.

L'Etat rémunère les enseignants d'éducation physique et sportive, pour la plupart employés par le ministère chargé de l'éducation nationale ; il verse des subventions aux fédérations sportives et prend en charge la construction d'équipements sportifs d'intérêt national.

**Tableau 4 : Les dépenses publiques en faveur du sport**  
En milliards d'euros courants

	1999	2000
<b>ETAT</b>	<b>2,63</b>	<b>2,75</b>
Min. chargé de l'Educ nationale	1,97	2,03
Ministère des Sports	0,44	0,47
Autres ministères	0,05	0,05
Emplois-jeunes (part Etat)	0,17	0,20
<b>COLLECTIVITES LOCALES</b>	<b>7,24</b>	<b>7,60</b>
Communes	6,56	6,88
Départements	0,47	0,50
Régions	0,19	0,20
Emplois-jeunes (part Coll.Loc)	0,02	0,02
<b>TOTAL</b>	<b>9,86</b>	<b>10,35</b>

Source : estimation comptes du sport (ministère des Sports)

Le ministère des Sports contribue à la diffusion de la pratique sportive à travers son budget et ses personnels ; il aide aussi le mouvement sportif à développer à la fois le sport de haut niveau et la pratique pour tous, et soutient les investissements par l'intermédiaire du fonds national pour le développement du sport (FNDS).

Les 16 400 emplois jeunes présents fin 2000 dans le domaine du sport, dont le coût est supporté à 80% par l'Etat, et à 20% par les employeurs, sont également une dépense du secteur public en faveur du sport.

#### **614 millions d'euros de droits de retransmission télévisuels des manifestations sportives**

Les droits TV sont estimés à 614 millions d'euros pour l'année 2000 contre 526 millions d'euros en 1999 dans le compte de l'audiovisuel. Ces évaluations restent fragiles. Ces droits sont en majorité liés aux retransmissions de matchs de football et constituent aujourd'hui la moitié des ressources des clubs de football professionnel. Les montants ont fortement augmenté à partir de 2000, époque de la renégociation des contrats du football français.

Les entreprises consacrent environ 1,1 milliard d'euros au parrainage sportif. Globalement, l'apport des entreprises reste cependant assez modeste comparé aux contributions des ménages et de la sphère publique.

#### **Le taux de couverture de la balance commerciale « sport » s'améliore.**

En 2000, la France a importé pour 2,2 milliards d'euros d'articles et de matériel de sport et simultanément a exporté pour un peu plus de 1,8 milliards d'euros de biens sportifs. Le taux de couverture (valeur des exportations rapportée à la valeur des importations) s'établit à 0,83 en 2000 contre 0,82 en 1999 et 0,72 en 1997.

Les points forts à l'exportation sont les articles de sports d'hiver et les bateaux à voile, tandis que les chaussures de sport et les bicyclettes constituent nos principales faiblesses (tableau 5) : nos fournisseurs les plus importants sont les pays d'Asie et l'Italie pour les bicyclettes et les patins à roulettes, les pays d'Asie et d'Afrique du nord pour les chaussures et les vêtements de sport.

**Tableau 5 : Le montant des principales exportations et importations en 1999 et 2000**

	Année 1999			Année 2000		
	En millions d'euros		Taux de couverture (exp/imp)	En millions d'euros		Taux de couverture (exp/imp)
	Export	Import		Export	Import	
<b>ENSEMBLE</b>	<b>1 571,7</b>	<b>1 919,3</b>	<b>0,82</b>	<b>1 826,4</b>	<b>2 192,6</b>	<b>0,83</b>
dont						
Skis alpins	167,7	29,7	5,6	190,7	39,0	4,9
Bateaux à voile pour la navigation maritime	142,9	33,2	4,3	180,2	31,3	5,8
Bateaux à voile d'une longueur supérieure à 7,5m	125,4	20,7	6,0	170,3	18,3	9,3
Autres articles et matériel pour le sport et les jeux de plein air	124,7	121,7	1,0	144,8	144,4	1,0
Bateaux à moteur pour la navigation maritime de plaisance	70,5	98,4	0,7	93,9	116,5	0,8
Fixations pour skis de neige	100,0	15,1	6,6	92,8	16,9	5,5
Chaussures de ski	82,0	72,1	1,1	78,6	79,1	1,0
Bicyclettes	69,0	140,8	0,5	76,3	126,8	0,6
Parties et accessoires de bicyclettes	57,3	112,5	0,5	59,5	110,8	0,5
Chaussures de sport	51,5	179,0	0,3	47,4	241,8	0,2
Autres bateaux d'une longueur supérieure à 7,5m	22,7	70,6	0,3	37,4	110,9	0,3
Patins à roulettes	34,9	59,8	0,6	28,3	76,6	0,4

Source : Banque pour l'étude et l'analyse en temps réel des informations sur le commerce extérieur (BEATRICE)  
Direction des douanes

#### **Le domaine sport créateur d'environ 350 000 emplois**

Le compte du sport a pour objectif d'étudier non seulement la production et le financement des activités de sport, mais aussi d'examiner les activités liées à la production de biens et services sportifs [2].

L'emploi sportif recouvre donc l'ensemble des effectifs employés dans les activités de sport, et les postes induits par l'activité sportive dans les autres secteurs économiques. L'estimation du volume d'emploi dépend du concept retenu pour définir la filière du sport, ensemble des activités centrales et périphériques du domaine sport [3].

Les seules activités économiques « sport » explicitement reconnues dans la nomenclature des activités françaises (NAF) sont la gestion des installations sportives (NAF 92.6A) et les autres activités sportives (NAF 92.6C) qui recouvrent notamment l'encadrement sportif. Elles emploient environ 93 000 salariés répartis dans près de 24 500 établissements, pour la plupart de très petite taille. Les effectifs globaux (salariés et non salariés) sont un peu plus de 100 000 dont 28% travaillent à temps partiel en 1999 (recensement général de la population / INSEE). Ils ont progressé de 56% depuis 1990.

Les fonctions d'enseignement du sport, d'animation sportive et d'entraînement qui relèvent du budget de l'Etat ou des collectivités locales, y compris celles assurées par les bénéficiaires des contrats emplois jeunes, font également partie du « noyau dur » de l'emploi dans les comptes du sport : un peu plus de 100 000 postes peuvent être comptabilisés fin 2000.

En plus de ces 200 000 postes relevant spécifiquement du domaine sport, d'autres emplois sont générés par le développement du sport. Les métiers spécifiques du sport (moniteurs, entraîneurs, animateurs sportifs) sont disséminés dans l'ensemble des secteurs économiques : environ 15 000 emplois peuvent ainsi être repérés dans les secteurs autres que les secteurs sport ou le secteur public par le biais de l'enquête emploi de l'INSEE [3].

Mais surtout de nombreux emplois liés à la production de biens et services sportifs sont notamment engendrés dans l'industrie par la construction des équipements sportifs, la fabrication d'articles de sport, dans le commerce par la vente d'articles de sport et de loisirs, et enfin dans les services plus ou moins associés au domaine du sport, par exemple dans la médecine, la presse, la publicité. Leur estimation est délicate : environ 150 000.

## Des activités sportives plus ou moins médiatisées et professionnalisées

Au delà de cette estimation très globale du poids économique du sport, il est nécessaire d'établir des flux financiers par grande famille d'activités sportives. Afin de pouvoir fournir chaque année une synthèse du développement du domaine sport, une nomenclature de l'ensemble des activités sportives en 9 grandes classes a ainsi été élaborée, la NAPS (Nomenclature des Activités Physiques et Sportives). Elle a été bâtie en s'appuyant sur des critères économiques et socio-démographiques, et ventile l'ensemble des disciplines en classes d'activités dites de loisirs équipées autonomes, socio-ludiques, à haut degré d'organisation, individuelles instrumentées, d'équipage, individuelles de masse, mécaniques, semi-professionnelles, et professionnelles [4].

Ces classes se distinguent notamment par le niveau de médiatisation et le degré de professionnalisation des principales activités sportives qui les constituent.

➤ **Brigitte BELLOC**

rapporteuse du groupe de travail  
sur les comptes du sport

### Pour en savoir plus :

- [1] « Les pratiques sportives en France », résultats de l'enquête MJS/INSEP 2000, éditions INSEP, à paraître septembre 2002.
- [2] « Le poids économique du sport », *STAT-Info* n°01-02, Ministère de la Jeunesse et des Sports, mai 2001.
- [3] « L'Emploi Sportif en France : situation et tendances d'évolution », RUNOPES, étude réalisée pour le ministère de l'Education nationale, co-édition AFRAPS-RUNOPES, mai 2002.
- [4] « Une nomenclature pour les activités physiques et sportives : 335 disciplines, 34 familles, 9 classes », *STAT-Info* n°02-02, Ministère de la Jeunesse et des Sports, mars 2002.

**STAT-Info** est le bulletin de la Mission statistique du ministère des Sports.

**Directeur de publication** : Philippe Forstmann, Directeur du personnel et de l'administration

**Rédactrice en chef** : Brigitte Belloc, Chef de la Mission Statistique - **Maquette** : Myriam Claval

**Site internet** : [www.jeunesse-sports.gouv.fr](http://www.jeunesse-sports.gouv.fr)

**Adresse administrative** : 78 rue Olivier de Serres - 75739 PARIS CEDEX 15

**Adresse électronique** : [stat@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:stat@jeunesse-sports.gouv.fr) - **Tél.** : 01 40 45 92 96